

LES GROUPEMENTS D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE (GIE) DANS LA PRÉ-COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS SOLIDES À BAMAKO : ENTRE DYNAMISME ET ESSOUFFLEMENT

ECONOMIC INTEREST GROUPS (EIGS) IN THE PRE-COLLECTION OF SOLID HOUSEHOLD WASTE IN BAMAKO : BETWEEN DYNAMISM AND SHORTNESS OF BREATH

Drahamane Bouba-idjé TOURE

Ecole Normale Supérieure Bamako, Mali

drahamanetoure@yahoo.fr

&

Hamadoun TRAORE

Faculté d'Histoire et Géographie Bamako, Mali

hamadountraore74@gmail.com

&

Fatoumata MAÏGA

Faculté d'Histoire et Géographie Bamako, Mali

fsamba2004@gmail.com

Résumé : La croissance continue de la population de Bamako, le dynamisme de son économie (présence de la quasi-totalité des industries et grandes entreprises dans la ville de Bamako) engendrent la production d'importantes quantités de déchets ménagers solides, qui doivent être gérées à travers la pré-collecte et la collecte, qui sont les premiers paliers de cette gestion. Ces quantités de déchets ont atteint selon les estimations du Maire du District de Bamako, 584 000 tonnes/ en 2019 ; et seuls les 40% ont été évacués. (Mairie du District)¹. Ainsi, malgré l'appui des Partenaires Techniques et Financiers, et de l'Etat, les collectivités n'ont pu assurer convenablement ni leur pré-collecte encore moins leur collecte. Incapables d'assumer cette tâche, les maires l'ont déléguée à des privés : les Groupements d'Intérêt Economique (GIE). Cette étude analyse la problématique de la création des GIE de pré-collecte de déchets ménagers solides et les difficultés auxquelles ils ont été confrontés. Les résultats de l'étude indiquent que les dispositifs mis place par les pouvoirs publics ont favorisé la création des GIE de pré-déchets Ils sont devenus incontournables dès les premières années de leur création. Confrontés à des difficultés internes et à la concurrence des entreprises mieux structurées (Ozone-Mali et Macrowaste) et des ramasseurs indépendants de déchets ménagers solides, la quasi-totalité des GIE ont fait faillite. Il est apparu évident que les GIE dans leur configuration actuelle sont condamnés à disparaître.

Mots clés : Groupement d'Intérêt Economique, déchets ménagers solides, pré-collecte, ramasseurs indépendants de déchets ménagers solides.

Abstract : Bamako's continued population growth, the adoption of new consumption habits, and the dynamism of its economy (presence of almost all of the country's industries and large companies) generate large quantities of household solid waste, which must be managed; pre-collection and collection being the first steps in this management. These quantities of waste are constantly increasing; in 1973, the Mali Urban Project estimated them at 64,000 tones' per year, and in 2014, Ozone-Mali has put forward 511,000 tones' per year (Convention de la gestion de la

¹ Estimations faites par le maire du District dans le journal LE FONDEMENT du 5 juillet 2019.

propreté de Bamako, 2014, p. 7). According to estimates by the Mayor of the District of Bamako disposed of (District Mayor's Office). Thus, despite the support of the Technical and Financial Partners and the State, local authorities were unable to provide adequate pre-collection or, even less so, collection. Unable to take on this task, the mayors delegated it to private individuals: the Economic Interest Groups (EIGs). Quantitative and qualitative methods and field observation were used. The results of the interviews were the subject of content analysis and the questionnaires processed by the SPSS software. Of the study proved that the measures put in place by the public authorities have favoured the creation of pre-wastes. In the first years of their creation, they have become essential in the pre-collection of solid householdwaste. Faced with internal difficulties and, above all, competition from better-structured companies (Ozone-Mali and Macrowaste) and the ambulant collectors of householdsolidwaste, almost all the swentbankrupt. It has becomeclear that in their current configuration are doomed to disappe

Keywords : Economic Interest Groups (EIGs), householdsolidwaste, pre-collection, ambulant collectors of householdsolidwaste.

Introduction

Les villes du Mali, à l'instar des autres villes de l'Afrique noire, connaissent une croissance soutenue, selon la tendance de l'urbanisation observée ces dernières années dans les pays du Sud. Cette dynamique urbaine incontrôlée est à l'origine d'une multitude de défis parmi lesquels figurent en bonne place ceux liés à la gestion de l'environnement urbain. Dans tous les centres urbains du Mali, des amoncellements de déchets ménagers solides ont apparu, obstruant les rues, transformant les cités en véritables dépotoirs. La problématique de la gestion des déchets, surtout celle des déchets ménagers, dans les villes s'est imposée, en quelques années, comme une des priorités de la planification urbaine. Des stratégies de gestion des déchets ménagers solides ont été élaborées pour la quasi-totalité des villes. Toutes les stratégies mettent en exergue l'importance de la pré-collecte et la collecte dans la réussite de la gestion des déchets ménagers solides.

Bamako, la capitale, où se concentre l'essentiel de la population urbaine, la quasi-totalité des infrastructures économiques, toutes les institutions, la problématique de gestion des déchets ménagers solides se pose avec plus d'acuité a, aussi, élaboré, en 1998, sa stratégie de gestion des déchets ménagers solides.

Dans le District de Bamako, l'organisation de la pré-collecte et de la collecte des déchets ménagers solides a connu plusieurs phases. D'abord assurée par l'administration coloniale, elle a été ensuite placée sous l'autorité de la mairie de Bamako, qui l'a assurée depuis cette période jusqu' aux premières années de l'indépendance. Actuellement, elle l'assure en collaboration avec les autres mairies du District de Bamako.

Collectivité décentralisée dotée d'une personnalité morale et de l'autonomie financière selon les termes de l'ordonnance n°78-32/CMLN du 18 août 1978, le territoire du District de Bamako a été subdivisé en six communes. Chaque commune est dirigée par un conseil communal ayant à sa tête un maire. Les représentants des conseils communaux élisent en leur sein le maire du District. La mairie centrale en relation avec les mairies des communes ont en charge la protection de l'environnement urbain. Dans ce cadre la gestion des déchets ménagers solides constitue une de leurs principales activités. La mairie centrale assure la collecte et la pré-collecte relevant de la responsabilité des mairies des communes.

Avec l'augmentation constante des quantités de déchets ménagers solide qui atteignent en 511 000 tonnes en 2014, selon Ozone-Mali², et 584 000 tonnes/ en 2019, selon les estimations du Maire du District de Bamako (Mairie du District)³ : les mairies n'ont pu collecter que les 40%. (Mairie du District, 2019)⁴.

Face à cette situation les collectivités, tout en conservant leur leadership, ont délégué la pré-collecte des déchets ménagers solides à des opérateurs privés. Ce qui justifie la présence des GIE, et les entreprises privées (Ozone et Macrowaste⁵) dans la pré-collecte. . Malgré cette disposition, Bamako est de plus en plus insalubre.

Dans le présent travail, notre propos porte sur l'avènement des Groupements d'Intérêt Economique(GIE) de pré-collecte des déchets solides, leur dynamisme et les principaux problèmes auxquels ils sont confrontés avec l'apparition d'autres acteurs dans le secteur de la pré- collecte des déchets ménagers solides.

1. Matériels et méthode

1.1. Présentation de la zone d'étude

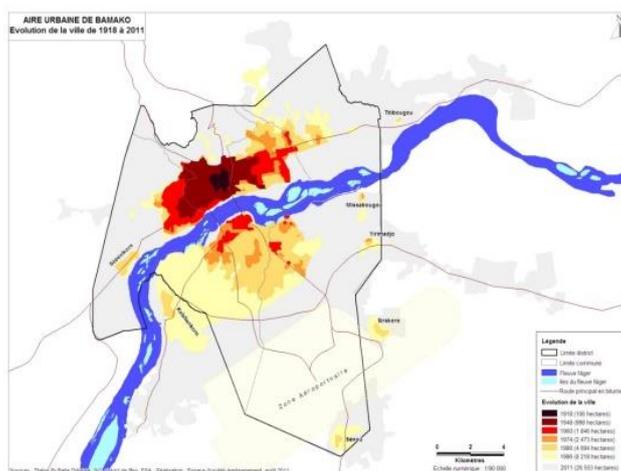
Située entre les 12°29'57" et 12°42'17" de latitude nord et 7°54'22" et 8°04'6" de longitude ouest, la ville de Bamako s'est développée dans la vallée du fleuve Niger qui la divise en deux parties. A l'indépendance, Bamako a connu deux faits majeurs: une augmentation sensible de sa population, passant de 128 400 habitants en 1961 à 2 488 641 habitants, en 2018, soit une augmentation de 1838 % (INSTAT), et une extension spatiale non planifiée.

² Convention de la gestion de la propreté de Bamako, 2014, p7

³ Estimations faites par le maire du District dans le journal LE FONDEMENT du 5 juillet 2019.

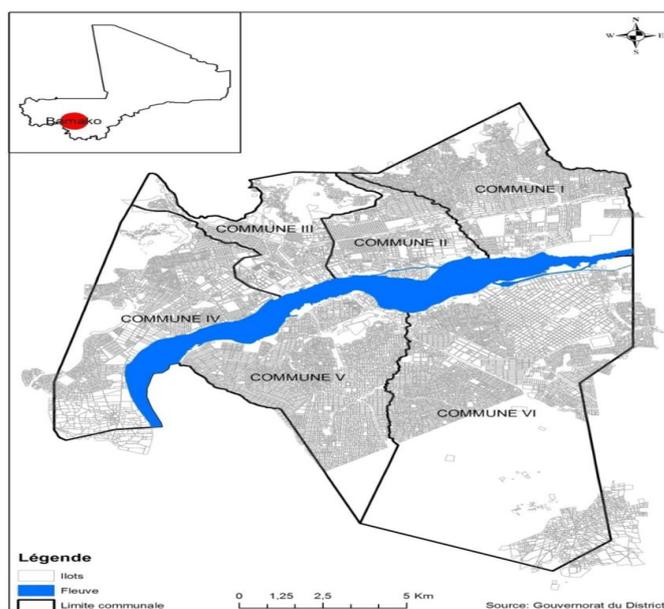
⁴ Estimations faites par le maire du District dans le journal LE FONDEMENT du 5 juillet 2019.

⁵ Ozone (entreprise marocaine) et Macrowaste (entreprise créé par des jeunes diplômés maliens revenus de l'étranger).



Carte 1 : Extension territoriale du District de Bamako (Balla DIARRA in Moussa Touré (2014).

Le District de Bamako est subdivisé en six communes : quatre situées sur la rive gauche et deux sur la rive droite du fleuve Niger qui traverse la ville. Toutes les communes ont été concernées par notre étude.



Carte 2 : communes du District de Bamako (IGN : Institut Géographique National, 2008)

1.2. Les investigations menées

Pour cette étude, la recherche documentaire, les méthodes quantitatives et qualitatives au moyen de questionnaires et de guides d'entretien, l'observation de terrain ont été combinées pour mener les investigations. Les questionnaires ont été

adressés à des promoteurs de GIE et à des ramasseurs indépendants de déchets ménagers solides. Ainsi, selon un choix raisonné, un questionnaire a été administré à 30 promoteurs, soit les 20% de ceux qui sont encore en activité. Dans chacune des six communes investiguées, 5 promoteurs ont été retenus selon les critères de l'ancienneté, il s'agit des trois premiers promoteurs et des deux derniers à s'y installer. Concernant les ramasseurs indépendants de déchets ménagers solides, ils ont été enquêtés sur quatre sites de déversements de déchets ménagers: deux sites sur la rive gauche du fleuve Niger : Médina -coura et Lafiabougou ; et deux sur la rive droite : Badalabougou et Faladié. Sur chaque site 4 ramasseurs indépendants ont été enquêtés, soit un total de 16 ramasseurs indépendants. Les guides d'entretien ont été adressés aux chefs de personnel d'Ozone-Mali et de Macrowaste. L'observation de terrain a permis de constater l'existence des dépôts anarchiques et l'insalubrité de la ville. Elle nous a donné l'occasion d'échanger avec certains promoteurs de GIE, en faillite, et qui se sont reconvertis dans d'autres secteurs. Les contenus des entretiens ont été enregistrés, transcrits avant d'être analysés. Les questionnaires ont été traités par le logiciel SPSS.

2. Résultats et discussions

2.1. Résultats

2.1.1. L'historique de la création des GIE de pré-collecte de déchets ménagers solides⁶

➤ *FLEURIKA et COFESFA, les deux pionniers du secteur.*

En 1983, cinq jeunes diplômés sans emploi, sortis de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) et des Ecoles d'agriculture, créèrent une association spécialisée dans l'aménagement des espaces verts, dénommée (FLEURIKA). Ne disposant pas de fournisseurs en terreau et compost, ils eurent l'idée de ramasser quotidiennement les ordures ménagères et de les transformer en terreau et en compost. Ils furent les premiers diplômés sans emploi à s'impliquer dans le ramassage et le compostage des ordures ménagères. Cette association était peu connue. Sans audience, elle n'a pu inspirer d'autres jeunes en quête d'emploi.

A sa suite, 16 jeunes femmes créèrent la Coopérative des Femmes pour l'Education, la Santé Familiale et l'Assainissement (COFESFA) en 1987 au moment où, dans la ville

⁶Le processus de création a été surtout tiré du Guide de l'Intervenant de l'assainissement.

de Bamako, les ménages n'arrivaient plus à évacuer les déchets. Elles s'occupaient avec détermination du ramassage des ordures de porte à porte dans le quartier de Médina-coura en commune II. Ces jeunes femmes diplômées ont démontré en quelques années que le niveau d'instruction ou de formation ne constituait pas une entrave pour l'exercice d'activités comme le ramassage d'ordures ménagères, mais bien le contraire. Le succès de la COFESFA a largement contribué à son audience auprès des diplômés en quête d'emploi. Il a servi de tremplin pour les jeunes qui, avant, considéraient une telle activité comme dégradante et non conforme à leurs formations de base.

➤ *L'implication de la municipalité : le test de la DSUVA avec SEMA-SANIYA*

Face à l'insalubrité de plus en plus grandissante à Bamako, la Direction des Services Urbains de Voirie et d'Assainissement (DSUVA) a décidé de tester, la pré-collecte des déchets ménagers par traction animale. Cette expérimentation eut lieu dans le secteur résidentiel de Faladié. Elle a été menée par le GIE SEMA-Saniya, qui a ciblé des populations ayant un pouvoir d'achat et un niveau de vie relativement élevés. Les résultats positifs du test ont poussé le GIE SEMA-Saniya à élargir l'expérience à d'autres concessions dans le même quartier. Ainsi, de 90 concessions au démarrage en 1991, il passé à 1010 concessions en 1995. (AFVP, 1997, p. 17). L'expérience a démontré qu'avec un matériel rudimentaire, l'on peut atteindre des résultats, significatifs dans l'assainissement de la ville de Bamako. Le succès de ce GIE a convaincu les autorités municipales de la nécessité d'accompagner de telles initiatives.

➤ *La création des GIE de pré-collecte de déchets ménagers solides : un maillon indispensable dans la gestion des déchets ménagers solides*

Les Groupements d'Intérêt Economique (GIE) sont régis par le code du commerce du Mali qui les définit comme étant une technique de coopération ayant pour objet une activité de production, de distribution ou de prestation de service à but économique. La loi n°92-002 / AN-RM du 27 août 1992 relative au code du commerce a déterminé les modalités de leur création (articles 734 à 753). Selon l'article 734 : «Deux ou plusieurs personnes physiques ou morales peuvent constituer entre elles, pour une durée indéterminée, un Groupement d'Intérêt Economique en vue de mettre en œuvre tous les moyens propres à faciliter ou à développer l'activité économique de ses membres, à améliorer ou à accroître les résultats de cette activité ». Le GIE jouit de la personnalité juridique à compter de sa date d'immatriculation au registre du commerce, qu'il soit constitué avec ou sans capital. Sa création peut se faire

simplement : « à la suite de la rédaction de statuts et règlements qui passent devant un notaire qui en fait connaissance et se charge de l'immatriculer au registre du commerce » (Le guide de l'intervenant dans l'assainissement, 1997, p 4). Ce sont donc des micro-entreprises créées le plus souvent par des jeunes diplômés sans emploi, des compressés⁷ des Sociétés et Entreprises d'État, des partants volontaires à la retraite et inscrites au régime général du commerce du Mali. Une disposition spéciale exempte les GIE constitués par ces catégories de personnes d'impôt pendant les trois premières années de leur existence, conformément à l'article 243 du code général des impôts. Une telle disposition, et le fait que leur création ne nécessitait pas d'investissements de base coûteux ont favorisé leur foisonnement.

L'intervention des GIE de pré-collecte est régie par les termes de la lettre circulaire n°0010 du gouverneur du District en date du 09 mars 1993 définissant, sur les plans institutionnel, organisationnel et technique, les conditions d'intervention des prestataires de service en matière de ramassage des ordures ménagères dans le périmètre du District de Bamako. Conformément aux dispositions de cette lettre, l'autorisation d'intervenir sur le territoire d'une commune est délivrée par le maire de ladite commune. Toutefois, « Un territoire ne peut être concédé à plus d'un intervenant. » selon l'article de la lettre n° 0010/DB-G-D.

L'autorisation s'obtient en deux phases : « l'accord de principe » et « la signature du contrat⁸ ». La signature du contrat formalise l'intervention du GIE sous la supervision du maire. Toutefois, une La pré-collecte des déchets ménagers solides étant un service public sous la responsabilité de la municipalité, le GIE n'en est qu'une entreprise prestataire de service.

➤ *Les principales missions des GIE de pré-collecte*

Selon les termes du cahier de charge signé avec les maires du District de Bamako, les GIE de pré-collecte des déchets ménagers solides ont essentiellement pour tâches :

- le ramassage des ordures ménagères et assimilés des concessions, des marchés et des places publiques ;
- le transport de ces déchets des lieux de production aux dépôts de transit ;
- l'initiation ou la participation à des séances de sensibilisation des usagers.

⁷Les compressés sont des travailleurs licenciés suite au programme d'ajustement structurel par les Sociétés et Entreprises d'Etat.

⁸Il s'agit plutôt d'un cahier de charge.

2.1.2. *Les années de dynamisme*

En 1993, la collecte des déchets a été réorganisée. Le schéma s'appuie sur deux acteurs : la mairie du District (mairie centrale) et les mairies des six communes. Chaque mairie doit assurer la pré-collecte des déchets ménagers solides dans ses zones de production et les acheminer aux dépôts de transit. Les maires, dans ce cadre ont signé avec les GIE un cahier de charges, conformément aux termes de la lettre circulaire n°0010/D-B-G-D du 9 mars 1993. On est passé donc d'une gestion centralisée à une gestion décentralisée avec l'apparition des opérateurs privés.

➤ *Le foisonnement des GIE de pré-collecte de déchets ménagers solides*

La volonté politique des pouvoirs publics à accompagner les GIE de pré-collecte s'est concrétisée par l'élaboration de cadres juridique et réglementaire fonctionnels, initiés après la Révolution⁹ de mars 1991. Ces cadres ont non seulement allégé les modalités de leur création mais aussi favorisé l'intervention des bailleurs de fonds dans leur consolidation. Les résultats positifs engrangés par les premiers GIE de pré-collecte des déchets ménagers solides ont créé un engouement au niveau des diplômés sans emploi, et des compressés des Sociétés et Entreprises d'Etat.

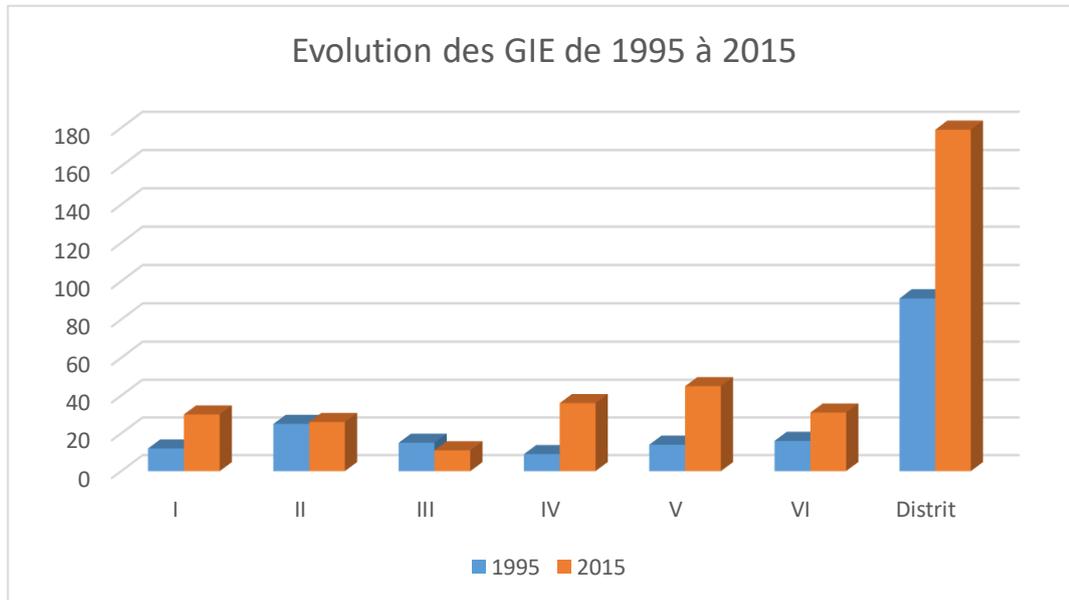
Dynamiques, ils sont devenus en quelques années des acteurs incontournables de la nouvelle approche de la gestion des déchets solides et liquides par les municipalités. De 90 GIE en 1995, ils atteignent 179 en 2015. (COGIAM).

➤ *L'implantation des GIE de pré-collecte : une couverture territoriale achevée, mais, variable selon les communes du District de Bamako*

Si dans les quartiers centraux les structures de gestion de déchets ménagers solides ont existé depuis longtemps, les quartiers périphériques n'ont été couverts qu'après la révolution de mars 1991. Actuellement, tous les quartiers de la ville sont couverts, mais le niveau de vie de la population et la structure des quartiers ont imposé des différences dans leur répartition. Ainsi, le nombre de GIE varie d'une commune à l'autre, et, à l'intérieur de chaque commune et d'un quartier à l'autre. La figure 1 illustre la répartition des GIE dans le District en 1995 et en 2015.

⁹Mouvement insurrectionnel ayant abouti à la chute du régime militaire.

Graphique 1 : Evolution des GIE de pré-collecte par commune de 1995 à 2015



Source : Collectif des GIE Intervenant dans l'Assainissement au Mali (COGIAM) (2015)

En 20 ans, les progressions les plus significatives ont été enregistrées dans les communes excentrées. La plus spectaculaire a été celle de la commune V du District de Bamako avec 31 GIE de plus. Les communes IV et I du District de Bamako suivent avec respectivement 27 et 18 de plus. Contrairement aux communes périphériques, les communes centrales ont vu leurs structures stagnées, voire régressées. En commune II le nombre de GIE n'a progressé que d'un (1) et en commune III du district de Bamako, il a diminué de 4, passant de 15 GIE à 11.

En 2015, sur 179 GIE de pré-collecte de déchets ménagers, la commune V, avec 9 quartiers abritait 45 GIE et la commune IV, avec 8 quartiers, avait 36 GIE. Les communes II et III ayant le plus grand nombre de quartiers, respectivement 12 et 20, avaient les plus petits nombres de GIE. La commune II était couverte par 26 GIE et la commune III par seulement 11. Les communes IV et V avec respectivement 36 et 45 GIE avaient donc 3 et 4 fois plus que les commune III et II. Ces communes périphériques, contrairement aux communes centrales, ont été, à des dates relativement récentes, des zones d'extension de la ville. Les deux se sont étendues avec les créations, entre autres, des quartiers Baco-Djicoroni ACI, Kalabancoura-ACI, de l'ACI 2000, les 300 logements. Le pouvoir d'achat et le niveau de vie des populations de ces nouveaux quartiers ont influencé la présence et le nombre des GIE de pré-collecte.

➤ *L'abonnement des concessions aux services de pré-collecte des déchets ménagers solides par commune*

Pendant plusieurs années les GIE de pré-collecte de déchets ménagers solides ont progressivement mérité de la confiance des populations. Cet acquis s'est maintenu des années durant, grâce à la campagne de sensibilisation et les résultats encourageants obtenus par les premiers. Pour Ouattara I : « Grâce à l'utilisation d'un matériel léger, la charrette à traction asine, qui s'adapte à tout type de quartier, les GIE vont s'imposer comme un service de proximité et une solution dans la gestion des déchets ménagers solides de Bamako » (2019, p 179). Le nombre de concessions abonnées varie cependant selon les communes.

Tableau 1 : Concessions abonnées aux GIE en 2015

	Commune I	Commune II	Commune III	Commune IV	Commune V	Commune VI	District
Communes	14 928	6800	3591	10666	13 549	20222	69 756
Pourcentage	48,84%	67,07%	41,32%	39,12%	44,97%	33,05%	38,16%

Source : Rapport COGIAM, mars- avril, 2015

En 2015, 38,16% des concessions du District de Bamako étaient abonnées aux services des GIE de pré-collecte (COGIAM). Le taux d'abonnement variait d'une commune à l'autre. Avec 67,07% la commune II était la plus couverte, tandis que la commune VI avait le plus faible taux avec seulement 33,05%. Entre ces deux extrêmes, suivaient dans l'ordre, les commune I, V, III et IV du district de Bamako avec respectivement 48,84%, 44,97%, 41,32% et 39,12%. Le nombre élevé de concessions abonnées en communes II et III du district s'explique, en partie, par le fait que ces quartiers avaient bénéficié de l'installation des premières associations, coopératives et GIE d'assainissement. La présence du dépôt d'ordures de Faladié, quartier de la commune VI du District de Bamako, et des espaces de culture (qui reçoivent les déchets de certains ménagers) en commune VI expliquent en partie, son faible taux de couverture.

2.1.3. *Les prémisses de la régression du nombre de GIE de pré-collecte*

L'embellie enregistrée à la création des GIE de pré-collecte de déchets ménagers solides s'est progressivement estompée. Dans la quasi-totalité des communes du District de Bamako leur nombre est en diminution continue. Mais cette régression disparate varie d'une commune à l'autre. La communes IV a enregistré le plus grand

nombre de fermeture de GIE. En moins de trois ans, sur les 36 GIE de pré-collecte en activité, 13 ont cessé toutes activités, soit une baisse de 36,11%. Cette situation pourrait s'expliquer en partie par la fermeture du dépôt d'ordures de Sébéninkoro en commune IV et la présence du dépôt de transit de Lafiabougou (commune IV) qui a réduit les distances à parcourir pour les ramasseurs indépendants de déchets ménagers solides. Ces derniers assurent plusieurs aller- retour entre le dépôt et les concessions. Les communes II et III, (communes situées au centre-ville) suivent avec respectivement une diminution de 26,92% et de 27,27%. En plus de la présence du dépôt de transit de Darsalam, ces communes n'ont pas de possibilité d'extension territoriale, elles ne peuvent donc recevoir des GIE de pré-collecte de plus, les anciens étant largement suffisants.

Si les dépôts de déchets favorisent les ramasseurs indépendants de déchets ménagers solides au détriment des GIE, en réduisant les distances, leur fermeture les favorise, tout autant, en éloignant les concessions des dépôts de déchets. Cette situation constitue un autre handicap pour les GIE, qui ne peuvent assurer plusieurs rotations quotidiennes. Ces propos d'un promoteur de GIE à Sébéninkoro, en commune IV, l'expriment pertinemment : « Avant la fermeture de notre dépôt de transit, mes agents pouvaient faire plusieurs aller-retour par jour. Aujourd'hui, obligé de déverser au dépôt de transit de Lafiabougou, ce qui exige des charges supplémentaires auxquelles, nous ne pourrions pas faire face, nous avons abandonné le GIE, pour nous tourner vers autre chose. »

Tableau 2 : GIE de 2015 à 2018 dans le District de Bamako

Années	Commune I	Commune II	Commune III	Commune IV	Commune V	Commune VI	Total
2015	30	26	11	36	45	31	179
2018	22	19	8	23	39	39	150
%	26,6%	26,92%	27,27%	36,11%	13,33%	25,80%	16,20%

Source : Drahamane Bouba-idjé Touré, 2018.

2.1.4. *L'exception de la commune VI du District de Bamako*

Contrairement aux autres, en commune VI le nombre de GIE de pré-collecte a augmenté. De 31 en 2015, ils sont passés à 39 en 2018, soit une augmentation de 25,80%. (Enquête personnelle, 2018). Cette exception peut s'expliquer, en partie, par la densification en cours des quartiers comme Niamana, la construction des plusieurs logements sociaux et la mise en valeur (constructions) des immenses espaces, y compris, les collines autrefois inaccessibles.

Ne disposant pas de dépôts de transit et très éloignés des dépôts officiels, les habitants sont contraints de faire recours aux services des Groupement d'Intérêt Economique. Ce regain d'intérêt n'est cependant qu'éphémère et ne saurait être considéré comme un nouvel élan dans la reconquête du terrain par les GIE.

2.2. *Discussion*

L'arrivée dans le processus, des ramasseurs indépendants de déchets ménagers solides, et des entreprises privées Ozone -Mali et de Macrowaste, mieux outillées, ont contribué à l'étouffement des GIE de pré-collecte de déchets ménagers solides dans le District de Bamako.

2.2.1. *Les GIE de pré-collecte face à la rude concurrence des entreprises et des ramasseurs indépendants de déchets*

Presque inexistant, avant la Révolution de Mars 1991, le nombre de Groupements d'Intérêt Economique a connu une augmentation rapide à partir des années 1993. Si la dynamique de création des GIE de pré-collecte, s'est maintenue voire renforcée, pendant près de deux décennies, des contraintes majeures leur ont imposé une nouvelle configuration.

La première contrainte a été le non-respect des dispositions l'arrêté n°0010 de 1993 / DB-G-D qui, en son article 6 stipule que : « Un territoire ne peut être concédé à plus d'un intervenant. » La présence de 150 GIE de pré-collecte pour 68 quartiers, en 2015, en est une illustration. La violation de cette disposition a entraîné une confusion dans le découpage territorial, ce qui a été source de tensions entre GIE, se disputant les mêmes aires d'intervention. Pour Maïga Fatoumata Maïga, « Le cadre de fonctionnement des GIE demeure plutôt informel, car les autorisations sont généralement remises à tout GIE qui en fait la demande, sans vérifier auprès des GIE déjà présents sur le territoire, si le quartier visé est desservi ou non. ». (Maïga F. Maïga,

2009, p. 73). A cette contrainte s'est ajoutée, celle plus déterminante de la présence des ramasseurs indépendants de déchets ménagers solides, d'ozone et Macrowaste. Pour pallier aux insuffisances des GIE de pré-collecte, les ménages ont fait appel aux ramasseurs indépendants de déchets ménagers solides pour se débarrasser de leur détrit. Une situation similaire à celle de Dakar : « En effet l'idée de faire appel aux charretiers indépendants s'est presque imposée aux habitants désemparés de voir leur environnement et leurs attentes en matière d'hygiène ignorées par les circuits officiels ». (Diawara. A., 2009, p 626). Ces derniers n'ont aucune existence officielle. Tolérés, ils se sont progressivement imposés dans le secteur et ont participé à l'asphyxie des GIE de pré-collecte. A la différence des GIE, les ramasseurs indépendants n'ont pas de territoire spécifiquement délimité. Mobiles, ils opèrent sur toute l'étendue du District de Bamako. Mieux, ils discutent directement avec les ménages des frais de ramassage des déchets en fonction des volumes à évacuer et des distances, à parcourir, par rapport aux dépôts de transit. Cette situation est conforme à celle des pré-collecteurs spontanés de déchets ménagers solides à Yaoundé. Selon Ngambi : « Ils n'ont pas de contrat avec un ménage. Ils parcourent les quartiers en signalant leur passage aux ménages par l'alerte "vider-poubelle". Leurs services sont payés à la tâche et immédiatement après qu'ils aient été sollicités (leur slogan : payer avant d'être servi). (Ngambi, 2016, p 12). Plusieurs concessions préfèrent cette procédure à l'abonnement aux services des GIE, qui sont irréguliers dans le ramassage. Si à Yaoundé, Dakar, Bamako, ils n'existent pas de contrat entre ramasseurs indépendants et les ménages, cette pratique n'est pas, toutefois, uniforme sur tout le territoire du District de Bamako. Ouattara l'a exprimé en ces termes : « Opérant dans l'ignorance totale des textes, ces travailleurs que certains opérateurs officiels qualifient de clandestins pratiquent de plus en plus le système d'abonnement mensuel auprès des concessions comme le font les GIE. Cette situation met les informels en conflit avec les opérateurs autorisés (OZONE-MALI, GIE), qui les accusent de mener une concurrence déloyale et d'être responsables de la création des dépôts illicites. » (Ouattara, 2019, p1401).

Si en 2013, 44% des concessions du District avaient recours aux services des GIE (DRSIAP/DB, 2014), elles ne sont plus que 38% en 2015 (Collectif des Groupements d'Intérêt Intervenant dans l'Assainissement au Mali, 2015), soit une baisse non négligeable de 6% en deux ans. La baisse constante des abonnés au niveau des GIE est progressivement compensée par l'augmentation du nombre de concessions ayant recours aux services des ramasseurs indépendants de déchets ménagers solides. Selon

les données de l'Institut National de la Statistique du Mali (INSTAT, 2017), en 2016, 71,9% des déchets étaient ramassés, et pour la Banque Mondiale, en 2018 : « Selon certaines estimations, environ 71% des ménages à Bamako souscrivent des services privés de collecte de déchet ». (B.M, 2018, p. 70). Or, il est pratiquement impossible aux GIE, qui, n'évacueraient que 48 kg de déchets par jour et par concession (COGIAM, 2015) d'atteindre un tel taux. L'évacuation de 70% des déchets est donc surtout liée aux activités des ramasseurs indépendants de déchets ménagers solides. D'une part, ils contribuent significativement au ramassage des déchets, mais participent fortement à l'affaiblissement des GIE, d'autre part.

Même si des entreprises privées comme Ozone et Macrowaste disposant de plus de moyens (cadres qualifiés, importantes ressources financières et matérielles ...) sont peu présents dans la pré-collecte au niveau des ménages, ils ont, aussi, contribué à asphyxier, davantage, les GIE. Ils ont perdu le marché du nettoyage et de la pré-collecte des espaces publics, des grandes artères et de certaines familles au profit d'Ozone. Quant à Macrowaste, elle a pratiquement monopolisé la pré-collecte de plusieurs grandes entreprises, de plusieurs chancelleries. Il est, de plus en plus, présent dans quartiers à haut standings.

2.2.2. Les ramasseurs indépendants des ménagers de plus en plus agressifs : une logique d'extinction des GIE

Beaucoup plus qu'Ozone -Mali et Macrowaste, ce sont les ramasseurs indépendants de déchets ménagers solides qui ont porté l'estocade au GIE de pré-collecte. En plus de la flexibilité des tarifs, le matériel utilisé leur ont permis de concurrencer. Les brouettes, les pousse-pousse utilisés à Bamako sont mieux adaptés au terrain, surtout dans les quartiers où les voiries handicapent la circulation des camions, des bennes et même des charrettes, tout comme à Yaoundé : « A Yaoundé, les pré-collecteurs utilisent uniquement des brouettes, des pousse-pousse ou porte-tout qu'ils tirent à la force de leurs bras ». (J. R. Ngambi, 2016, p13). Dans les deux cas, le matériel utilisé a permis d'accroître le nombre de ménages faisant appel aux services des ramasseurs indépendants de déchets ménagers : « Pour répondre aux sollicitations de tous les ménages, deux modes opératoires sont combinés par les pré-collecteurs. Premièrement, les pousse-pousse et les brouettes sont utilisés sur les pistes de 1 à 2 mètres de large et les rues carrossables qui sillonnent les quartiers » (Jules Ngambi, 2016, p13). L'importance de la nature du matériel utilisé par le indépendants a été, aussi, constatée à Dakar : « A côté des charrettes à traction animale de collecte des

déchets, officieront aussi des pousse-pousse qui depuis quelques années, ont investi le créneau de la collecte alternative des ordures ménagères « (Diawara, 2009, p 624) Avec la part prise dans la pré-collecte, le nombre de GIE fonctionnels a considérablement baissé, passant, en moins de trois ans, de 179 en 2015 (Collectif des Groupements d'Intérêt Economique au Mali) à 150¹⁰ en 2018, soit une diminution de 16,20%. Avec une telle dynamique la situation est beaucoup plus préoccupante qu'il ne paraît. Le succès des ramasseurs indépendants des déchets ménagers solides, à Bamako, s'explique en plus de la flexibilité des tarifs et le matériel utilisé, par la nature du terrain, très peu accidenté, contrairement à Yaoundé où les pré-collecteurs fournissent des efforts physiques colossaux : « Aucun éboueur n'est épargné par cet exercice physique car la pré-collecte se fait dans des quartiers ayant un relief collinaire ». (Ngambi, 2016, p 16). Avec le quadrillage du terrain par les ramasseurs indépendants de déchets ménagers solides : « Il est pratiquement impossible de connaître avec précision le nombre de GIE fonctionnels à Bamako, mais tout porte à croire qu'il est largement en deçà de 15011. Je ne me hasarderai pas à avancer un chiffre ». Selon une étude réalisée par la SNV (Coopération Néerlandaise) : « Moins d'une trentaine de GIE de pré-collecte sont opérationnels sur le terrain. ». Parlant du nombre de GIE en diminution et prédisant la quasi-disparition des GIE de pré-collecte dans un futur proche, si la situation devait perdurer, un responsable d'une plateforme communale a affirmé : « Ozone et les informels sont à l'origine d'un désordre dans le secteur de la pré-collecte.. Dans mon propre quartier, je n'arrive à faire la distinction entre ramasseurs indépendants, et les agents des GIE. A ce rythme tous les GIE fermeront sous peu ».

Conclusion

Longtemps au centre de la pré-collecte des déchets ménagers solides à Bamako et parfois au-delà (dans des communes en dehors des limites officielle de la ville), les promoteurs des GIE n'ont pu s'adapter aux nouvelles exigences du « marché de la pré-collecte ». La cohabitation sur le terrain avec les ramasseurs indépendants de déchets ménagers solides, des entreprises comme Ozone et Macrowaste a créé une pagaille généralisée, dont ils sont les grands perdants. Pour faire face à la situation, ils sont condamnés d'innover ou de périr.

¹⁰Enquête personnelle, 2018.

¹¹Certaines sources estiment qu'ils sont moins de 60 opérationnels.

Références bibliographiques

- ASSOCIATION DES VOLONTAIRES DU PROGRES, 1997, « Le guide de l'intervenant dans le domaine de l'assainissement, vers une meilleure gestion des déchets urbains par les micro-entreprises à Bamako », Bamako, 420 p. .
- COULIBALY YARANGA, 1999, La gestion de l'environnement urbain à Bamako, Bamako, ISFRA, thèse de doctorat, ISFRA, 345 p.
- DEMBELE BIASSOU, 2013, ISFRA «La gestion des déchets solides en commune IV du district de Bamako », Mémoire DEA, 99p.
- DIAWARA, A., 2009, « Les déchets solides à Dakar : environnement, sociétés et gestion urbaine », Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, 770 p.
- DRSIAP-DB, 2015, Annuaire Statistique du District de Bamako, année 2014, 225p.
- INFO SEPT n°236 du 14 Août 2017.
- JULES RAYMOND NGAMBI « Les pratiques populaires à la rescousse de la salubrité urbaine : la pré-collecte, un service alternatif aux insuffisances du système formel de gestion des déchets à Yaoundé », *Cybergeo: European Journal of Geography* [En ligne], Espace, Société, Territoire, document 789, mis en ligne le 21 septembre 2016,
- Le FONDEMENT n°065 du 05 juillet 2019, p. 3.
- MAIGA FATOUMATAMAIGA, 2009, « Développement Urbain et Environnement Naturel : analyse des externalités négatives sur le fleuve Niger : cas du district de Bamako. », Mémoire de DEA, 146 p.
- OUATTARA ISSA, 2019 « Gestion des déchets ménagers solides à Bamako : acteurs, moyens, et stratégie de gestion durable », ISFRA, Bamako, 319 p.
- SÉMINAIRE SUR L'ENVIRONNEMENT URBAIN, 1989, « Gestion des ordures ménagères, étude de cas : le District de Bamako, mai 11 p.
- SÉMINAIRE SUR L'ENVIRONNEMENT URBAIN, 1989, « Protection et Amélioration du Cadre de Vie dans les zones urbaines du Mali. Etude de cas : le District de Bamako », Bamako, 13 p.
- SÉMINAIRE, 1996, « Rôle, enjeux et perspectives des GIE dans l'assainissement en milieu urbain au Mali », du 11 au 13 décembre, Bamako.